



Conseil d'Administration de l'Orchestre National de Mulhouse

Séance du 20 mars 2025

Compte-rendu

Membres du Conseil d'Administration :

Présents

- Michèle LUTZ, Présidente
- Nathalie MOTTE, Vice-Présidente
- Alain COUCHOT
- Pascal COINCHELIN
- Joseph SIMEONI
- Antoine EHRET
- Jean VERNE

Excusés

- Marc MUNCK
- Michel SPITZ

Autres présents

- Guillaume HEBERT, Directeur général
- Charles CIVATTE, Administrateur
- Nina OUJMEDIKANE, collaboratrice du cabinet de Madame le Maire

Ordre du jour

Introduction

1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024

Délibération

1- Modification de la grille tarifaire de l'ONM (délibération n° 001.2025)

Points d'information

- 1- Convention Pluriannuelle d'Objectifs
- 2- Mission conseil Ministère de la Culture
- 3- Transfert du personnel
- 4- Programmation Sabine Quindou 2025-2026
- 5- Tour de table avec le Conseil d'Administration

Introduction

Madame LUTZ remercie les membres présents et ouvre la séance à 11h.

1-Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024

Madame LUTZ soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024 à l'approbation.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération

1- Modification de la grille tarifaire de l'ONM (délibération n° 001.2025).

Madame LUTZ rappelle le contexte de cette délibération : la politique tarifaire de l'Orchestre National de Mulhouse a été réévaluée en avril 2024 et l'ONM entend poursuivre la dynamique engagée afin de renforcer ses recettes. Cette démarche s'inscrit dans un projet de long terme visant à accroître ses ressources propres.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier la grille tarifaire de l'Orchestre National de Mulhouse à partir de la saison 2025-2026 selon l'annexe 1 attachée à la délibération 001.2025.

Madame LUTZ rappelle que, malgré cette revalorisation, la grille tarifaire actuelle demeure significativement inférieure à celles d'autres structures comparables.

Madame LUTZ donne la parole au Directeur général.

Monsieur HEBERT rappelle que la grille n'avait pas été modifiée depuis 2017 avant une première refonte en 2025 et qu'une attention particulière a été portée au dispositif Passe-temps et aux tarifs jeunes et solidaires.

Madame LUTZ souligne l'importance de garantir un accès le plus large possible aux concerts, en particulier pour les publics les plus éloignés. Elle insiste sur la nécessité de trouver une solution adaptée pour préserver les tarifs solidaires. Elle donne la parole à l'Administrateur.

Monsieur CIVATTE rappelle l'évolution du dispositif Pass-Temps à compter du 1er janvier 2025 : augmentation du tarif unitaire de 8 à 10 € et suppression de l'abonnement Pass-Temps.

Par ailleurs, il indique que l'abonnement Passion, donnant accès à 5 concerts, a été revalorisé par rapport à l'abonnement Fidélité, qui permet d'assister à 9 concerts. Jusqu'à présent, ces deux abonnements étaient proposés au même tarif, alors que l'abonnement Fidélité, qui

engage le spectateur sur un plus grand nombre de concerts, devrait logiquement bénéficier d'un tarif plus avantageux.

De plus, il souligne le fait que ces ajustements permettront de générer des recettes supplémentaires, qui seront intégralement réinvesties au service de la production artistique.

Madame LUTZ indique qu'il est important de sécuriser les finances de l'Orchestre par l'augmentation de ses recettes pour anticiper d'éventuelles baisses de subventions.

Monsieur HEBERT interroge la DRAC sur la possibilité pour l'ONM d'obtenir les 100 000 € supplémentaires de subvention annuelle, montant initialement évoqué dans les échanges autour d'un financement de la DRAC à hauteur de 1 040 000 € par an.

Monsieur VERNE fait le point sur les financements de la DRAC et indique que les ministères n'ont pas encore reçu leur dotation. Le budget alloué à la création devrait être reconduit à l'identique, tandis que celui consacré à la démocratisation culturelle subira une réduction pouvant aller jusqu'à 20 %.

La DGCA envisage de prélever 2 % du budget « Création artistique » afin de soutenir la démocratisation culturelle en cas d'impact important. Cependant, cette mesure ne devrait pas affecter l'Orchestre, d'autant plus qu'il vient d'être labellisé.

La dotation définitive sera connue en avril. Monsieur VERNE rappelle également le versement anticipé de 20 % d'acompte au bénéfice de l'ONM.

Madame LUTZ demande à Monsieur COUCHOT quand l'Orchestre pourra espérer une réponse de la CEA quant à la subvention qu'elle verse à l'ONM.

Monsieur COUCHOT indique que le budget 2025 est en cours de vote. Le scénario le plus probable serait une réduction de sa subvention mais pas une annulation totale.

Monsieur HEBERT rappelle tous les projets menés avec la CEA. Il rappelle qu'une réduction de la subvention de la CEA pourrait entraîner l'annulation des concerts concernés.

Monsieur SIMEONI intervient pour rappeler que les tarifs sont plutôt bas par rapport aux autres structures. Il souhaite néanmoins que l'ONM garde un équilibre entre recettes et attractivité.

Monsieur HEBERT souhaite apporter des éléments complémentaires :

- il indique que l'Orchestre National de Bretagne affiche une part de recettes propres à hauteur de 22% de son budget total. Cette part se situe à hauteur de 8 % pour l'ONM
- si certaines augmentation de prix peuvent sembler importantes en pourcentages, celles-ci sont peu importantes en valeur absolue (de l'ordre d'une dizaine d'euros sur une saison)

Les questions et remarques étant épuisées, Madame LUTZ soumet la délibération n°001.2025 au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Points d'informations

1- Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Madame LUTZ donne la parole au Directeur général.

Dans le cadre de l'obtention du label « Orchestre national en région », l'État requiert la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Orchestre et l'ensemble de ses partenaires. Le Directeur Général propose au Conseil d'Administration de co-construire cette convention avec tous ses membres et suggère à cet effet d'organiser une journée de séminaire réunissant l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à la mi-mai.

La DRAC insiste sur l'importance de conforter la situation de l'ONM et de signer rapidement la CPO. Elle rappelle avoir négocié, à titre exceptionnel, une avance d'acompte de 20 %, bien que l'ONM ne dispose pas encore de CPO. Enfin, elle propose de signer une CPO d'une durée de quatre ans, incluant l'année 2025.

Monsieur COUCHOT adhère à la vision de la DRAC mais trouve que quatre ans trop long étant donné que l'ONM vient d'être labélisé. Il suggère d'opter pour une CPO plus courte de 3 ans.

2- Mission conseil Ministère de la Culture

Monsieur HEBERT indique qu'il réfléchit depuis un an aux actions à mettre en place pour accompagner la transformation de l'ONM. Parmi les pistes envisagées, celle d'un audit a été étudiée, qui aurait un coût de 40 000 €.

Suite à des échanges avec la DRAC, le service de l'inspection à la DGCA a été identifié comme un interlocuteur potentiel pour mener cette mission au nom de l'Orchestre.

Cette mission a déjà été réalisée à l'Orchestre National de Lille et des discussions ont eu lieu avec la DRAC à ce sujet.

Monsieur VERNE présente la mission conseil, qui a déjà collaboré avec d'autres structures musicales. Il précise que l'ONM est inscrit dans le calendrier de la DGCA. Une demande complémentaire de l'ONM relative à la mise en œuvre de cette mission dépend des attentes de l'ONM. Une discussion s'engage sur la démarche à adopter.

Madame LUTZ remercie la DRAC pour son accompagnement.

3- Transfert du personnel

Monsieur HEBERT rappelle la volonté d'obtenir le label « Orchestre national en région ». Il précise que la création de la régie sera parachevée à l'issue du transfert du personnel au 1er janvier 2026. Il donne ensuite la parole à l'Administrateur.

Monsieur CIVATTE indique que le projet est mené conjointement par les services de la Ville et ceux de l'Orchestre. Des comités techniques réguliers sont organisés pour assurer le suivi du projet, avec une mise en œuvre confirmée pour le 1er janvier 2026.

L'objectif est de retranscrire fidèlement la politique RH de la Ville, tout en garantissant le maintien de tous les avantages existants. Un recrutement pour un poste de Responsable des Ressources Humaines est également prévu.

4- Programmation Sabine Quindou 2025-2026

Monsieur HEBERT sollicite l'avis des membres du Conseil d'Administration sur les concerts de Sabine Quindou et ouvre la discussion sur les perspectives pour la saison 2025-2026.

Monsieur SIMEONI exprime son enthousiasme pour les concerts de Sabine Quindou, soulignant qu'ils renouvellent le rapport au public et contribuent à rajeunir l'image du concert.

Monsieur COUCHOT partage un avis très positif, mettant en avant la belle dynamique instaurée. Il salue le juste équilibre entre dynamisme et sérieux musicologique et félicite l'initiative d'avoir trouvé la bonne personne. Il souligne également que Sabine Quindou humanise l'Orchestre.

Monsieur HEBERT présente le projet pour la saison 2025-2026. Il souligne que les ventes de la saison 2024-2025 sont excellentes et que la saison est déjà complète. Toutefois, il observe qu'une partie du public ne se retrouve pas dans le format actuel des concerts du samedi soir.

Il propose donc d'ajouter un troisième concert, avec une nouvelle répartition :

- Deux concerts au format classique.
- Un nouveau format « Quindou », d'une durée maximale d'une heure, intégrant davantage de mise en scène et d'interactions. Ce format permettrait une meilleure distinction entre une offre « classique » et une offre qui cible un public néophyte.

Il prévient le Conseil d'Administration qu'il s'agit d'un pari stratégique, impliquant des dépenses supplémentaires et un risque d'une salle non remplie. Ce troisième concert serait programmé le samedi à 11h ou 14h.

Monsieur HEBERT précise que cette nouvelle proposition concernerait un nombre restreint de concerts, en se concentrant sur ceux pour lesquels les meilleures recettes sont attendues. Ce format serait testé sur 3 à 4 concerts dans la saison.

Monsieur COUCHOT fait remarquer qu'il sera important de travailler la communication pour bien préciser la nouvelle proposition de la saison 2025-2026.

5- Tour de table avec le CA

Madame LUTZ prend la parole et rappelle que l'anniversaire des un an du label approche. Elle propose de marquer l'événement à travers une campagne de communication dédiée.

Elle suggère également l'organisation d'un concert de rentrée pour célébrer cette étape importante.

Monsieur HEBERT rappelle plusieurs dates importantes :

- 12 avril : Départ de Pascal BRIDE, alto solo, entré à l'Orchestre en 1980, avec un moment de convivialité prévu en son honneur
- 28 juin : Concert avec l'Orchestre National de Metz, qui pourrait être l'occasion de célébrer l'anniversaire du label

Madame LUTZ propose d'organiser un moment de convivialité avec le Conseil d'Administration après le concert du 28 juin, afin de marquer cet événement.

Madame LUTZ remercie les personnes présentes et lève la séance à 12h30.

Fait à Mulhouse, le 20 mars 2025

La Présidente
Madame Michèle LUTZ



